

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du MERCREDI 03 MAI 2017

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean-Philippe PAGEOT, Jean DELVERT, Isabelle GRISET, Hervé CLEDEL, Nicole CREMOUX, Jean-Paul CAMPASTIE, Laurence GOURSAT, Patrick LAVILLE, Eric LAFAURIE (arrivé à 20h 48mn).

Absente excusée : Jocelyne AUDRAN MAURY (pouvoir à Jean-Philippe PAGEOT)

Absent excusé sans pouvoir : Lionel CHABREYRIE.

Secrétaire de séance : Jean DELVERT.

Le compte rendu de séance du 1^{er} mars 2017 lu par Laurence GOURSAT, est approuvé à l'unanimité.

Puis le compte rendu de la séance du 30 mars 2017 lu par Laurence GOURSAT est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1/ Indemnités de fonction des élus .**
- 2/ Tarifs des concessions de cimetière : terrain et columbarium.**

Questions diverses :

- 1/ point sur les projets de travaux de la salle des fêtes.**
- 2/ commémoration du 08 mai.**

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération : Indemnités de fonction des élus.

Considérant que le CGCT fixe les taux maximaux admis et que chaque assemblée délibérante détermine le taux des indemnités allouées aux maires et adjoints,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants

Vu le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 modifiant l'indice terminal d'échelle indiciaire de la fonction publique,

Vu l'actualisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 1er janvier 2017,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nouvelle réglementation concernant l'indice de référence relatif aux calculs des indemnités de fonctions des élus et notamment sa nouvelle dénomination.

Il convient dès lors d'annuler et remplacer la précédente délibération mentionnant la référence devenue désuète.

Le conseil, après en avoir délibéré, fixe le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions :

- * à 17.00% de l'indice brut terminal de la fonction publique l'indemnité de fonction allouée au Maire
- * à 6.60% de l'indice brut terminal de la fonction publique l'indemnité de fonction allouée aux adjoints au maire
- * et précise que cette délibération annuelle et remplace la précédente

Délibération approuvée par voix 9 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

20h 48mn : arrivée de Mr Eric LAFAURIE

2/ Délibération : Tarifs des concessions de cimetière : terrain et columbarium.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire remémore à l'assemblée les tarifs de concession actuellement appliqués pour les emplacements en terre et la nécessité de fixer un tarif pour les emplacements pour le columbarium récemment aménagé dans le nouveau cimetière.

Les tarifs pratiqués par les communes environnantes sont présentés à l'assemblée à titre de comparaison.

Le conseil après en avoir délibéré :

*** à 8 voix POUR, 2 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :**

Fixe les concessions « terrain » au tarif de :

30 € le mètre carré pour une durée de 50 ans renouvelable

50 € le mètre carré pour une durée perpétuelle

(les 2 voix « contre » souhaitant maintenir la seule perpétuité pour durée)

*** à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :**

Fixe le tarif d'une case de columbarium au tarif de :

200 € pour une durée de 30ans renouvelable

350 € pour une durée de 50 ans renouvelable

*** à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- Crée le columbarium de 20 emplacements tel que précédemment évoqué
- Autorise l'apposition sur le réceptacle de fermeture par les concessionnaires / les familles d'une plaque portant mention des identités des personnes inhumées en urnes dans la case concédée concernée
- Décide que ces modalités (tarif / durée) s'appliqueront à compter du 04 mai 2017
- Délègue à Monsieur le Maire, ou un adjoint en cas d'empêchement ou d'absence, la charge de signer les documents relatifs aux attributions d'emplacements concédés
- Affecte l'intégralité de ces recettes au budget principal de la collectivité
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces décisions.

DELIBERATION ADOPTEE

Questions diverses :

1 - point sur les projets de travaux de la salle des fêtes.

Les architectes contactés nous ont demandé d'établir un cahier des charges le plus précis possible afin qu'ils puissent chacun se prononcer sur une demande identique.

Ce cahier des charges a été établi conformément à leur demande et leur sera adressé rapidement.

2 - commémoration du 08 mai

Jean Paul Campastié s'occupe de la gerbe pour le lundi 8 mai à 11h.

3/ Aménagement du terrain derrière l'école

Isabelle GRISET souhaite que le projet d'aménagement mûrisse. Elle souhaite présenter un projet d'habitat participatif à partir d'un exemple, (celui de la commune de Saint Bressou). Etant immédiatement interrompue par un différend avec un membre de l'assemblée, elle quitte la séance à 22h 15mn, marquant ainsi sa désapprobation sur son impossibilité de s'exprimer. La réflexion sur l'aménagement du terrain est donc ajournée et reportée à une future séance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 22 h 35 mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.



09 MAI 2017

Le Maire
Jean Philippe Pageot